

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <input type="text" value="12/06/2019"/>	Dossier complet le : <input type="text" value="12/06/2019"/>	N° d'enregistrement : <input type="text" value="F09319P0197"/>

1. Intitulé du projet

Aménagement du chemin de La Lange

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6. Infrastructures routières a) construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des EPCI non mentionnés aux b) et c) de la colonne précédente.	Recalibrage de la voie communale dite "Chemin de La Lange" sur environ 600 mètres linéaires.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'élargissement et à la requalification du chemin de La Lange, notamment avec la création de trottoirs et de stationnements longitudinaux.

4.2 Objectifs du projet

Le chemin de "La Lange" est une voie de desserte communale secondaire structurante qui permet de desservir le secteur résidentiel situé entre la RD 559 et la voie SNCF au niveau des quartiers de "La Poussarague" et "Les Picotières".

Il s'étend sur environ 600 mètres linéaires depuis le giratoire avec la RD559 au Sud-Ouest jusqu'à la Traverse de l'Huide, qui longe la voie ferrée, au Nord-Est et est connecté à tout un maillage de chemins et impasses de type voies tertiaires de desserte.

Malgré un gabarit réduit, d'environ 5 mètres de largeur, cet itinéraire est très fréquenté et supporte un trafic régulier dans les deux sens de circulation.

De plus, l'absence de continuité des trottoirs ne permet pas un cheminement piéton sécurisé.

L'objectif principal du projet est d'améliorer les caractéristiques géométriques et de sécuriser les déplacements tous modes sur cet itinéraire. Dans les parties les plus larges des places de stationnements longitudinales pourront être créés pour les riverains. Un carrefour giratoire sera aménagé à l'extrémité Nord-Est du projet au niveau de l'intersection avec la traverse de l'Huide et l'avenue du Mont d'Or.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront en une seule phase et comprendront successivement :

- la préparation des sols incluant le dégagement de l'emprise et les terrassements généraux,
- la reconstruction des murs de clôture à l'alignement,
- le réaménagement du chemin (chaussée et trottoirs),
- la mise en place de la signalisation horizontale et verticale.

Les travaux respecteront une charte de chantier à faible nuisances, qui visera à assurer :

- l'insertion du chantier dans le site (signalisation adaptée,...),
- la protection du milieu naturel,
- la limitation des émissions sonores, des vibrations et des émissions de polluants atmosphériques,
- la gestion et l'élimination des déchets de chantier,
- le traitement des effluents de chantier avant rejet,
- le respect du patrimoine et de l'archéologie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le profil en travers de la voie neuve comportera :

- une chaussée de 6,00 m de largeur environ,
- ponctuellement du stationnement longitudinal de 2,00 m de large,
- un trottoir bilatéral de largeurs variables (>1,20 m) (excepté au niveau de l'avenue C. Hermitte),
- le rétablissement des voies de dessertes connexes et des accès riverains,
- un carrefour giratoire au niveau de l'intersection avec la traverse de l'Huide et l'avenue du Mont d'Or.

L'aménagement de la voie neuve n'entraînera pas de modification des trafics sur ce chemin.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- longueur totale de voie à élargir	- environ 600 mètres linéaires
- largeur de la bande de roulement	- environ 6 mètres (2x3m)
- largeur du stationnement longitudinal	- 2,00 mètres
- nombre de places de stationnement	- 6 places
- largeur des trottoirs	- >1,20 mètres
- Diamètre du giratoire	- environ 5 mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

chemin de la Lange
commune de Sanary-sur-Mer (83)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 5°47'30" E Lat. 43°07'26" N

Point d'arrivée :

Long. 5°47'51" E Lat. 43°07'35" N

Communes traversées :

Sanary-sur-Mer

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF terrestre Type 2 "Gros Cerveau - Croupatier" est présente à 1,4 km au Nord du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet concerne une voie existante en zone urbaine située dans les "Espaces proches du rivage" au titre de la Loi littoral. Aucune nouvelle création de voie n'est donc envisagée dans cet espace.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPBE2 des voies ferrées approuvé le 17 octobre 2016 - PPBE2 RRN Ac approuvé le 21 juin 2016 (A.50)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Sanary-sur-Mer dispose de trois Plans de Prévention des Risques (PPR) : - le PPR Inondation (La Reppe) approuvé le 25 mars 2010, - le PPR Inondation (Le Grand Vallat) prescrit le 11 février 1999 et rendu opposable par arrêté préfectoral du 22 décembre 2017, - le PER Mouvements de Terrain valant PPR approuvé le 29 octobre 1981. Le secteur du projet n'est concerné par aucun risque lié aux différents PPR de la commune.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent à moins de 4,5 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Classé n'est présent à moins de 4 km.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'enfreindre des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les potentialités écologiques du secteur sont très faibles du fait de la césure induite par les infrastructures et de l'usage résidentiel des abords du projet. Actuellement, les terrains d'assiette du projet sont occupés par de la voirie (chemin concerné par le projet) et par des haies et jardins attenants à des habitations. Le projet n'est pas de nature à avoir un impact sur des continuités écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun espace agricole, naturel, forestier ou maritime ne sera détruit par le projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique pas de modification du trafic circulé par rapport à la situation actuelle et ne crée pas de nouveaux déplacements. Il sécurise les déplacements tous modes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de nuisance sonore supplémentaire par rapport à celui engendré par la circulation routière actuelle. Le site est essentiellement concerné par le bruit routier.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules nuisances olfactives sont celles liées aux polluants engendrés par la circulation automobile sur les voies existantes. Elles ne seront pas modifiées par le projet.</p> <p>Sont également présentes les odeurs naturelles notamment liés à la présence de pinèdes maritimes aux alentours du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à augmenter le niveau de vibration actuel.</p> <p>Les vibrations actuelles dans la zone d'étude sont essentiellement liées à la circulation automobile, et à la voie ferrée au Nord-Est.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les seules émissions lumineuses sont celles de la circulation routière et de l'éclairage urbain.</p> <p>Le projet ne modifiera pas les émissions lumineuses actuelles.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets polluants sur le site sont liés au trafic des véhicules.</p> <p>L'aménagement n'est pas de nature à augmenter le trafic sur l'itinéraire et rejeter de polluants supplémentaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas d'imperméabilisation supplémentaire. Les élargissements de la voirie se feront essentiellement sur des surfaces déjà imperméables.</p> <p>Les eaux de la chaussée seront collectées et acheminées dans les réseaux d'eaux pluviales existants : la réalisation du projet permet une amélioration de ce réseau.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors de toute zone sensible en matière de patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de recalibrage de la voie communale dite "Chemin de La Lange" n'a pas d'impact significatif, cumulable avec ceux des deux projets identifiés et détaillés ci-après.

En effet, deux projets sont susceptibles d'avoir des effets cumulés :

- Création du diffuseur A50 / RD11, commune de OLLIOULES (83) - Avis de l'Autorité Environnementale du 31/01/2013,
- Projet d'Aménagement de la RD 11, commune d'OLLIOULES (83) - Avis de l'Autorité Environnementale du 31/10/2010.

Les effets cumulés de ces deux projets, après application des mesures ERC prévues, sont positifs sur le milieu humain (population, activités, voiries et transports, réseaux).

Les seuls effets cumulés négatifs de ces 2 projets concernent l'augmentation des déplacements liés à l'amélioration de l'accessibilité et du développement économique potentiel qui engendrera une légère hausse du niveau sonore et un risque supplémentaire en termes de pollution des eaux.

Toutefois, l'effet cumulé des projets sur les eaux superficielles, en lien avec les dispositifs de traitement des eaux prévus dans les projets routiers et avec l'amélioration de l'écoulement des eaux reste acceptable.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les seules mesures prévues sont liées à la phase chantier, avec l'application d'une charte chantier à faibles nuisances : gestion des déchets de chantier, mise en œuvre d'un système d'assainissement provisoire, choix du matériel pour limiter les nuisances sonores, sensibilisation des entreprises, définition d'itinéraires de circulation adaptés pour les véhicules du chantier, définition d'itinéraires de circulation et d'horaires de chantier permettant de maintenir les accès à l'ensemble des habitations riveraines,...

En phase exploitation, l'amélioration des caractéristiques géométriques de la voie existante, la sécurisation des cheminements piétons, la création de stationnements pour les riverains et l'amélioration du carrefour avec la traverse de l'Huide par la création d'un giratoire sont les principaux impacts positifs définis au stade actuel du projet en termes de déplacements.

En ce qui concerne le paysage, le rétablissement des haies végétales privatives supprimées par l'élargissement de la voie, est prévu.

S'agissant des eaux de ruissellement, elles seront collectées et renvoyées vers le réseau existant.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que le projet peut être dispensé d'étude d'impact, étant donné :

- les objectifs et impacts positifs du projet en termes de circulations routières et piétonnes, de desserte locale ,
- la faible emprise du projet (0,6 ha environ, dont près de 0,4 ha déjà à usage de voirie),
- son implantation sur des terrains sans enjeu écologique,
- la préservation des eaux superficielles et souterraines,
- la prise en compte et la préservation des habitations présentes aux abords de la voie,
- le fait que les principales nuisances (sonores et vibrations) auront lieu lors de la phase chantier et seront négligeables du fait de la faible taille du projet et de l'application d'une charte chantier à nuisances réduites.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Sandaly-sur-Ter

le,

6 juin 2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus